Chalet Grand Valtin

Location d'un grand chalet dans les Vosges
www.chalet-grandvaltin.com

Contrat de location saisonnière

Entre
Nom : sprl Dr Michel Frère
Adresse : route de la Belle-Vue 17
6833 UCIMONT – Belgique
Nr tél : 0032 (0)61 467345
Nr portable : 0032 (0)476 492378
E-mail : info@michelfrere.com

Dénommé le bailleur d'une part

Et
Nom :
Adresse :

Nr tél :
Nr portable :
E-mail :

Dénommé le preneur d'autre part

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du au .

Adresse de location : Chalet « les Brimbelles »
Le chalet – l'appartement – le chalet + l'appartement
236 chemin de la Blanche Femme
88230 Le Grand Valtin (Ban sur Meurte Clefcy)

Le nombre de personnes qui occuperont le logement : personne(s) de + de 12ans et enfant(s).

Le montant du loyer est de :

Le nettoyage de fin de séjour est de :

La taxe de séjour : (personne(s) x nuits) x 0,40€ = €

Une caution[1] de sera additionnée au solde de la location. Elle vous sera restituée dans les 15 jours qui suivent votre départ si aucune dégradation n'a été constatée.

Les arrhes[1] de 30% du montant du loyer, soit , seront versées par le preneur à la signature du contrat.

Le solde[1] de : (loyer + nettoyage de fin de séjour + taxe de séjour) – les arrhes = € plus la caution de € = € seront versés minimum 15 jours avant la date d'arrivée.

Numéro de compte où les versements peuvent être effectués : sprl Dr Michel Frère, route de la Belle-Vue 17, 6833 UCIMONT, Belgique IBAN : BE51 0682 2596 5062
BIC/SWIFT : GKCCBEBB

Le logement est disponible à partir de h le jour de votre arrivée et doit être libéré pour le jour de votre départ.

Pour faciliter votre accueil et remettre les clés, merci de nous prévenir quelques jours à l'avance de l'heure approximative de votre arrivée.

Le preneur déclare avoir pris connaissance de la description du chalet et ou de l'appartement et des conditions générales de location (en annexe).

Contrat de location fait en deux exemplaires. Un exemplaire est à compléter et à signer (précédé de « lu et approuvé ») par le locataire qui devra le renvoyer au bailleur dans un délai de 8 jours. Le deuxième exemplaire est à conserver par le preneur.

Fait à Ucimont, le

Le bailleur Le preneur(signature précédée de « lu et approuvé »

1 Pour la France, possibilité de payer par chèque (arrhes, solde du loyer et caution) à envoyer à l'adresse du bailleur.